

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz :	
Trois mois	3,30 M.
Alsace-Lorraine, Allemagne :	
Trois mois	3,32 M.
France :	
Un an	36 M.
Six mois	18 M.
Trois mois	10 M.

En vente à PARIS

à la Librairie Alcan-Lorrain, 1, rue de Médicis.

# Le Lorrain

Rédaction et Administration :  
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES  
La petite ligne . . . . . 50 PL  
RECLAMES  
La ligne . . . . . 50 PL

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal  
14, rue des Clercs, à Metz  
et dans toutes les Agences à l'étranger.

## Landtag d'Alsace-Lorraine

### SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 2 avril.

Le début de la séance d'aujourd'hui a été excessivement agité. La Chambre devait se prononcer en troisième lecture sur le projet ayant trait à la fréquentation scolaire pour les enfants sourds-muets et aveugles. Les lecteurs se rappellent le malentendu qui s'était produit mardi, à la deuxième lecture, entre le Centre et le Groupe lorrain, au sujet de deux amendements ayant trait à la confessionnalité des écoles de sourds-muets et d'aveugles. Au fond, les deux groupes voulaient la même chose. Nous écrivions que l'entente finirait sans doute par se faire pour la troisième lecture. Mais elle a été rendue très difficile, d'abord par un passage du compte rendu publié sur cette séance par la « Correspondance du Centre » et disant que les Lorrains, consciemment ou inconsciemment, avaient fait le jeu des adversaires gouvernementaux de la confessionnalité, ensuite et surtout par un article malencontreux et fort regrettable de la *Volksstimme* d'aujourd'hui, brochant sur ce thème et élevant contre le Groupe lorrain des reproches sans aucun fondement. Il est entendu que Centre et Lorrains doivent et peuvent marcher d'accord dans une série de questions essentielles ; mais c'est rendre un bien mauvais service à l'entente nécessaire que de lancer, sans rime ni raison, de pareils pavés à la tête des Lorrains.

Aujourd'hui, d'ailleurs, le Centre avait abandonné la formule qu'il avait adoptée mardi pour son amendement sur la confessionnalité des écoles. Il avait repris, à deux mots près, la rédaction de l'amendement du Groupe lorrain. La distinction, cependant, toute subtile qu'elle était, avait sa raison d'être. Le Centre voulait la confessionnalité des écoles, non seulement pour les enfants appelés à la fréquentation, mais encore pour les directeurs et les maîtres, ainsi que M. Hauss l'a fait ressortir. Les Lorrains qui, dans l'interalle, avaient pu s'orienter, étaient acquis d'avance à l'amendement du Centre ; mais l'article de la *Volksstimme* a fait tout autre. Les partis de gauche, en effet, avaient beau jeu. Ils parlaient de capitulation devant le Centre, bien que celui-ci soit énergiquement désavoué l'article de la *Volksstimme*. Pendant plus d'une demi-heure, ce ne fut qu'un chassé-croisé de colliques, d'exclamations, etc., un assaut des gauches contre le Groupe lorrain ; M. Weber, au nom de son parti, tint vaillamment tête à l'orage. Malgré tout, les Lorrains ont eu le courage de montrer qu'ils restent fidèles à leur programme et ont voté pour l'amendement du Centre. C'est un geste d'abnégation dont il convient de leur savoir gré. Au surplus, nous savons — et la suite le prouvera — que le Centre et ses organes d'Alsace ne peuvent pas se déclarer solidaires de cette sortie insolite de la *Volksstimme* contre le Groupe lorrain. Nous nous en tiendrons là pour l'instant.

Il n'est pas nécessaire de nous étendre sur le reste de la séance, occupée par les débats sur les crédits supplémentaires destinés à faire face aux augmentations des émoluments des fonctionnaires non en titre, sur l'impôt à prélever sur la plus-value immobilière, etc. Ce sont là des questions d'ordre financier qui n'intéressent que les contribuables intéressés à la mutation des immeubles. Le compte rendu analytique renseignera le lecteur sur les détails. Mardi prochain, on continuera la liquidation des affaires en souffrance.

### LA SÉANCE

est ouverte à 3 h. 30 sous la présidence de M. le Dr Ricklin ; secrétaires, MM. Gilliot et Zimmer. Au banc du gouvernement, MM. le comte de Rodern, secrétaire d'Etat ; Kohler, le baron de Stein, sous-secrétaire d'Etat ; Albrecht, président du conseil supérieur de l'instruction publique. En tête de l'ordre du jour figure la troisième lecture du projet de loi concernant la

### FREQUENTATION SCOLAIRE POUR LES SOURDS-MUETS ET LES AVEUGLES

Personne ne demande la parole à la discussion générale.

Un amendement Hauss a été présenté à l'article 2 de l'article 5 portant que l'extension de l'obligation scolaire doit être prononcée par le Conseil supérieur de l'instruction publique et non par l'inspecteur des écoles.

M. Wolff ne croit pas que cet amendement soit à recommander.

M. le comte de Rodern estime qu'il est préférable de s'en tenir à la teneur du projet.

M. le professeur Dr Müller est d'avis que l'inspecteur n'est pas un organe ayant la surveillance de l'école ; il faut donc laisser la décision à une instance supérieure, à quoi M. le comte de Rodern répond que le ministère devra toujours s'en rapporter à l'avis de l'inspecteur. Au fond la question ne présente pas une telle importance.

M. Burger fait remarquer que si l'amendement était adopté, il appartenirait au ministre de décider sur une décision prise par lui-même.

M. Hauss retire l'amendement.

### LA QUESTION DE LA CONFESIONALITÉ

A l'article 7 le Centre propose la rédaction suivante au remplacement de l'amendement adopté en deuxième lecture :

« Les établissements destinés à l'éducation des enfants sourds-muets et aveugles, ne doivent admettre que des enfants de leur confession religieuse. (L'article tel qu'il avait été adopté en deuxième lecture sur la proposition des Lorrains, portait : « Les établissements... ne doivent admettre que des enfants d'une

confession religieuse — je eines religiösen Bekenntnisses. »)

M. Weber. — Avant-hier j'avais l'honneur de motiver au nom du Groupe lorrain un amendement tendant à modifier l'article 6 de manière à ce que le terme de *dürfen* (n'ont pas) soit *sollen* (doivent).

Notre amendement portant que les enfants d'une seule confession (je einer Konfession) devraient être admis répondait aux vœux exprimés au sein de la commission. Le texte en avait été désiré par plusieurs membres du Centre.

Seule la rapidité avec laquelle on a dû se décider, a rendu difficile la distinction entre les termes *sollen* et *dürfen*.

Le Centre a présenté avant-hier un amendement portant que les enfants ne devaient être admis que dans des établissements de leur confession correspondante (in Anstalten des betreffenden Bekenntnisses).

Cet amendement ultime du Centre nous était à peu près inconnu avant la séance.

La portée de la terminologie était connue des auteurs de l'amendement, mais non à ceux qui n'étaient pas initiés.

Pour cette raison le Groupe lorrain a maintenu son amendement et ne s'est pas rallié à celui du Centre.

Mes déclarations du 31 mars et les déclarations précédentes sur la confessionnalité des écoles répondent à notre programme, à nos traditions, aux besoins du pays et à l'avis de nos électeurs. Nous voulons maintenir la confessionnalité des écoles ; bien qu'il s'agisse ici d'établissements exceptionnels nous restons fidèles à notre programme. Cette revendication est gravée comme sur du granit. (Bravos sur les bancs du Centre.)

Nous avions spécialement en vue l'école des sourds-muets de Metz. Cet établissement est catholique ; sa direction est catholique jusqu'ici ; mais les portes de l'école n'étaient pas fermées aux enfants des autres confessions. Pourquoi voulons-nous maintenant le statu quo ?

Pour des raisons humanitaires, économiques et sociales. Or il est arrivé cette chose surprenante, à savoir qu'une certaine presse n'a pu s'empêcher de tomber sur le Groupe lorrain. Ce qu'il y a de suspicieux, d'excitations, d'ignorance, d'hypocrisie et de malveillance dans les attaques dont notre Groupe est l'objet, est tout bonnement inouï.

Nous en avons presque eu du plaisir ; le Groupe lorrain devrait avoir une Ligue pour se défendre contre ces attaques.

La meilleure preuve du bien fondé de notre amendement c'est que l'amendement que le Centre présente maintenant est à peu près identique au nôtre adopté mardi, sauf deux lettres, au lieu de *eines Bekenntnisses* (d'une seule confession) ; on a mis trois *Bekenntnisse* (de leur confession) ; c'est une nuance subtile. Vous connaissez mes déclarations du 31 mars, nous n'en retranchons rien. Ce n'est pas parce qu'on a voulu jeter la méfiance sur nos intentions que nous changeons.

Malgré les crâneries de certaine presse, malgré ceux qui revendiquent l'infatigabilité pour eux, nous voterons pour notre amendement bien qu'il se présente sous le pavillon du Centre. (Exclamations sur les bancs de gauche. M. Peirotes s'écrie : *Das ist die Selbständigkeit der Lothringer*. Voilà l'indépendance des Lorrains ! Bruit.)

M. Weber continuant : En ce qui concerne l'indépendance des Lorrains, elle n'est pas en jeu ; nous nous nommons le Groupe lorrain indépendant ; nous maintenons cette indépendance en dépit des écrivassiers qui nous vilipendent.

M. Wolff. — Il résulte de l'amendement Hauss et consort que ces messieurs ne sont pas satisfaits de l'amendement des Lorrains. Il est regrettable que les Lorrains capitulent devant le Centre et désavouent leur amendement. Nous voterons contre cet amendement, ainsi que contre les articles 7 et 8, tout en étant résolu à travailler à la loi.

M. Hauss. — Les sorties de certaine presse contre le Groupe lorrain sont sincèrement regrettables par notre Groupe. (M. Peirotes : *Dieser Unfall !* Quelle retraite !)

Je puis déclarer que les membres de notre groupe sont absolument étrangers à l'article en question qui n'est basé que sur l'ignorance des faits. Si les Lorrains se sentent offensés, nous pouvons le comprendre. Cependant notre amendement n'est pas une transcription de celui des Lorrains.

La loi veut étendre l'obligation scolaire aux sourds-muets et aux aveugles. L'éducation des enfants doit se faire dans des écoles confessionnelles. Si les dispositions de la loi doivent s'appliquer à ces enfants, il faut qu'ils soient placés dans des établissements confessionnels. Nous n'avons pas, avec le texte proposé, la garantie que l'éducation religieuse sera assurée ; la confession de la direction et des instituteurs doit correspondre à celle des enfants. Après les déclarations entendues aujourd'hui établissant que les Lorrains sont partisans de l'école confessionnelle, j'espère que l'ensemble du Groupe votera notre amendement et je compte même que quelques membres progressistes le voteront de même par principe.

M. Wolff. — Au nom de mon groupe je déclare qu'aucun de ses membres n'est l'auteur de l'article de la *Volksstimme* (liberté) qui a eu un si bon effet chez les Lorrains. L'indépendance des Lorrains est compromise de la manière la plus fâcheuse.

C'est un soufflet que le parti du Centre a donné aux Lorrains qui en donnent quittance en votant pour l'amendement du Centre. (M. le Président dit qu'il ne peut tolérer cette expression.) M. Weber a dit lui-même que les Lorrains devraient avoir une Ligue de défense à leur disposition.

Les avis de MM. Weber et Hauss sur la rédaction des amendements sont différents. L'amendement du Centre va beaucoup plus loin que celui des Lorrains, ceux-ci voulaient une confessionnalité modérée, tandis que le Centre veut une confessionnalité radicale. C'est encore un désaveu infligé aux Lorrains.

Nous ne pouvons pas empêcher qu'un parti revienne sur un amendement qu'il a fait adopter en deuxième lecture. Mais les progressistes ne s'associent pas à cette manœuvre.

M. Weber. — J'ignorais que nous eussions des collègues qui nous donnaient des leçons à la façon de maîtres d'école. Mais nous n'avons que faire de ces leçons de pédants et nous protestons contre la manière dont on interprète ici notre attitude.

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'opinion (Bravos) ; j'ignore si vous, M. Wolff, vous voulez être compris parmi cette catégorie de gens qui ne changent pas. (M. Ricklin relève cette allusion.)

M. Wolff a nommé le journal. Mais ce journal n'est pas le Centre. S'il lui plaît de publier des insinuations le Centre n'en est pas responsable. Nous remplissons notre devoir comme nous l'entendons ; nous restons les Lorrains indépendants. (Les socialistes interrompent ; ils dépendent du Centre !) Nous ne dépendons que de nous-mêmes. Nous sommes trop positifs que pour descendre au niveau d'une polémique de parti, comme l'a fait M. Fuchs. (Le député socialiste s'écrie :

*Das ist eine Frechheit*. C'est une impertinence. — M. Fuchs se fait rappeler par deux fois à l'ordre.)

Nous avons nos convictions. Nous ne pouvons marcher avec M. Peirotes et consort. Sur ce terrain nous ne nous entendons jamais avec l'extrême-gauche ; nous nous rencontrons souvent avec le Centre ; cela a sa bonne raison. Si j'avais pu prévoir que je devrais prendre la parole dans cette question, j'aurais longuement exposé notre programme en ce qui touche la confessionnalité des écoles. Nous maintenons cette revendication. Pourquoi encore sommes-nous d'accord avec le Centre ? Parce que nous sommes en communauté d'idées avec nos électeurs, avec leurs intérêts. Qu'a M. le Président m'excuse si je répète qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas.

J'en arrive au soufflet dont a parlé M. Wolff. A ce collègue qui est d'ordinaire si courtois, j'aurais répondu autrement. (M. Wolff dit qu'il n'a en vue que l'article de la *Volksstimme*.) M. Wolff veut me venir en aide ; je n'en ai pas besoin ; j'ai griffes et ongles pour me défendre. Je m'en tiens à ce que j'ai dit.

M. Burger. — M. Weber est d'avis que l'amendement des Lorrains et du Centre est identique. Or M. Hauss a déclaré quelle est la signification exacte de l'amendement du Centre. Est-ce que, après avoir été éclairés maintenant, les Lorrains voteront encore pour l'amendement du Centre ?

M. le professeur Dr Müller. — L'amendement n'exprime pas autre chose que ce que le gouvernement a dit au sein de la commission. Il est absolument d'accord avec les vœux exprimés par les Lorrains, il formule seulement ces vœux d'une manière plus précise.

La discussion sur cet amendement est close.

M. Hauss propose le vote nominal sur cet amendement.

Votent pour : MM. Barthélemy, Bourger, Brogly, Dr Brom, Collet, Delsor, Dr Didio, Engel, Fick, Fix, Gilliot, Hacksbill, Hauss, Heinrich, Hessemann, Dr Heymes, Hoeslin, Dr Kiener, Kübler, Labroise, Martz, Meyer-Walscheid, Müller-Thann, Dr Pfleger, Pierson, Remy, Dr Ricklin, Rudolf, Dr Schott, Schumann, Weber, Welterlé, Willberger, Zimmer.

Votent contre : MM. Atzel, Böhle, Burger, Donnevart, Drumm, Emmel, Fuchs, Heysch, Hindelang, Hinsberg, Imbs, Immer, Martin, Meyer-Lützelstein, Dr Michel, Peirotes, Schilling, Schlumberger, Steinmetz, Wehrung, Wolf, Wolfer.

L'amendement Hauss est adopté par 34 voix contre 22.

Tout le reste de la loi est adopté. L'ensemble est adopté contre les voix des socialistes.

### CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE BUDGET DE 1914

Concurrentement avec ce projet qui doit être discuté en deuxième et en troisième lecture, on examine une proposition de loi due à l'initiative de la commission du budget et concernant le prélèvement de l'impôt sur la plus-value immobilière.

M. Weber a la parole au sujet d'un amendement présenté par le Groupe lorrain pour l'article 2 de cette loi.

Ces crédits supplémentaires, d'après le projet initial, devaient être couverts à l'aide d'un *pfennig* additionnel sur les contributions directes. Tous les partis se sont prononcés contre ce mode de couverture. On a voulu avoir recours ensuite à l'impôt sur la plus-value, c'est-à-dire à la part de cet impôt qui revenait jusqu'ici à l'empire et qu'il a abandonnée aux Etats particuliers.

Le gouvernement se retranche derrière le budget qui est terminé. Les Lorrains voudraient que les ressources fussent fournies en 1914 par des excédents ou bien à l'aide d'un dépeçage de crédits, et dans la suite par l'impôt sur la plus-value.

L'empire a introduit la loi d'impôt sur la plus-value en 1911 ; il a abandonné la moitié de l'impôt à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1913. A présent on nous demande de remettre toute la loi en vigueur pour une année.

M. le comte de Rodern. — En ce qui concerne l'amendement du proposant, il tendrait à créer un déficit considérable. La proposition n'est pas à recommander.

M. Hauss. — Mon groupe ne peut se rallier à l'amendement des Lorrains.

M. Zimmer. — Nous avons des économies à prévoir : 400.000 M sur les fonds de représentation du *statthalter* ; les frais d'enregistrement augmentent et si vous abandonnez l'impôt sur la plus-value. Le gouvernement trouvera déjà ailleurs les fonds pour l'augmentation des émoluments des fonctionnaires non en titre.

M. Weber. — Nous avons donné des avertissements dans d'autres circonstances, en particulier lors de l'acquisition d'actions des mines de potasse. Notre amendement a un caractère conservateur.

M. Peirotes parle contre l'amendement des Lorrains.

M. Hauss répond aux arguments de MM. Zimmer et Weber. Il fait valoir qu'il s'agit seulement d'employer la part de l'impôt sur la plus-value abandonnée par l'empire ; l'enregistrement ne peut pas s'en ressentir, et quant à la participation de l'Etat aux mines de potasse, elle constitue une bonne affaire.

Après une riposte de M. Zimmer à M. Hauss, M. Weber demande le vote nominal sur l'amendement des Lorrains.

Votent pour : MM. Barthélemy, Bourger, Engel, Fick, Jung, Kiener, Labroise, Pierson, Schlumberger, Schumann, Steinmetz, Weber, Welterlé, Zimmer. Le Centre, les socialistes et les progressistes votent contre.

L'amendement est repoussé par 38 voix contre 14.

### L'IMPOT SUR LA PLUS-VALUE IMMOBILIÈRE

On passe maintenant à la discussion générale de la proposition de loi concernant le prélèvement de l'impôt sur la plus-value.

Le Groupe lorrain a présenté deux amendements dont M. Weber expose l'économie. M. Weber demande d'abord si les facteurs législatifs de l'Alsace-Lorraine ont le droit de s'immiscer dans une loi d'empire. (M. le sous-secrétaire d'Etat des finances fait signe que oui.) Mais pourquoi ? On ne peut pas se figurer quelque chose de plus chicanier que la loi d'empire. Le commerce des immeubles est entravé ; les recettes provenant des droits de mutation diminuent. On ne sait plus où l'en est. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1913, 50 p. 100 des droits n'ont plus été prélevés ; mais avec l'adoption du nouveau projet ils entrèrent de nouveau en vigueur. L'empire veut prélever un impôt sur l'accroissement de la fortune et ici on veut encore prélever un autre impôt sur la plus-value. Le Groupe lorrain participera aux débats des articles, mais il votera contre la loi, comme les socialistes le font pour le budget.

M. le Dr Michel s'étonne que l'administration des

finances n'ait pas publié une ordonnance ministérielle pour atténuer les rigueurs de la loi après que les lois financières de l'empire étaient entrées en vigueur. Aujourd'hui on veut légiférer la matière. La rédaction du projet n'est pas heureuse. Mais nous sommes dans une situation qui exige des mesures urgentes, c'est pourquoi la loi doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> avril ; le produit de l'impôt est destiné à fournir le crédit supplémentaire. Il nous aurait fallu une loi tenant compte des exigences modernes ; nous espérons qu'elle viendra avec la réforme générale des impôts. Nous voulons donc limiter la durée de la loi à une période de trois ans ; c'est ce que veut un amendement des progressistes. La propriété foncière perd de plus en plus de sa valeur et il ne faudrait pas en augmenter les charges. Mais notre gouvernement ne songe pas au dégrèvement du sol.

M. Peirotes parle contre les amendements de M. le Dr Michel et des Lorrains.

M. le Dr Brom déclare que son parti repoussera tous les amendements.

M. le comte de Rodern. — La proposition du gouvernement prévoyait une autre couverture. Les partis ont voulu une autre solution. La commission a essayé de reprendre l'impôt sur la plus-value. Il n'existe pas d'autre possibilité de créer des ressources. L'impôt sur la plus-value a une certaine influence sur le commerce des immeubles et sur le rendement des droits d'enregistrement. L'empire a abandonné l'impôt parce que la situation dans les différents Etats varie trop sensiblement. Mais les Etats particuliers ont le droit formel d'introduire l'impôt sur la plus-value pour leur compte.

Nous pouvons espérer que le rendement suffira à couvrir les crédits supplémentaires. On veut exonérer de l'impôt les immeubles en-dessous d'une certaine valeur (2000 M pour les terrains non surbaîtés et 10.000 M pour les terrains surbaîtés). Environ 80 p. 100 de toutes les transactions ne seront pas, de la sorte, atteintes par l'impôt ; la procédure sera beaucoup simplifiée pour l'évaluation. C'est pourquoi le gouvernement ne s'oppose pas à l'amendement Hauss.

M. le comte de Rodern, par contre, ne peut pas se rallier à l'amendement de M. le Dr Michel tendant à limiter à trois ans la durée de la loi. Le gouvernement s'efforcera d'écartier les inégalités qui pourraient se produire, au besoin par une loi additionnelle. Ce qui importe avant tout, c'est d'accepter la proposition de loi actuelle. Si, par la réforme des impôts, nous obtenons des rendements plus élevés, il nous sera possible de réduire les droits d'enregistrement. L'amendement de M. le Dr Michel, s'il était voté, rendrait la loi inacceptable pour le gouvernement.

M. Emmel polémise contre M. le Dr Brom qui avait critiqué l'attitude du parti socialiste lors de la discussion de l'impôt sur la plus-value.

M. le comte de Rodern précise l'attitude du gouvernement vis-à-vis d'un amendement des socialistes.

M. le Dr Ricklin prie les députés de s'en tenir aux principes généraux et de ne pas s'étendre sur les amendements sur lesquels on votera seulement en deuxième lecture.

Un nouveau M. Brom et Emmel échangent des observations sur ce qui s'est passé au Reichstag.

M. Peirotes. — Pour ne pas exposer la proposition de loi à un échec, les socialistes retirent leur amendement à propos de l'article 2 et présenteront une résolution tendant à affecter aux communes le rendement de l'impôt après l'entrée en vigueur de la réforme des finances.

La discussion générale est close.

On passe à la deuxième lecture.

A l'article 2 alinéa 1, les socialistes proposent de réduire à 1500 M la limite de la valeur des propriétés non surbaîtées en-dessous de laquelle l'impôt ne sera pas prélevé.

M. Hauss parle contre cet amendement qui est repoussé.

On passe à l'amendement Hauss auquel M. Weber propose d'apporter une modification rédactionnelle. Cet amendement est adopté avec la correction.

A l'article 3 — durée de la loi — on discute l'amendement des Lorrains qui demande de ne laisser la loi en vigueur que jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1915.

M. Zimmer motive cet amendement. On pourra se procurer dans la suite des ressources avec des droits de timbre sur les affiches et les placards-reclames ; il sera facile de trouver 200.000 M. Le gouvernement pourra nous soumettre un projet.

L'amendement Weber est repoussé.

L'amendement de M. Michel tendant à limiter à trois ans la durée de la loi est repoussé à une faible majorité.

A l'article 3, M. Willberger prie le gouvernement de ne pas créer de difficultés lors des dispositions exécutives.

A la troisième lecture personne ne prend la parole. La loi est adoptée contre les voix des Lorrains.

Il reste à voter sur une résolution des Lorrains invitant le gouvernement à présenter au début de la prochaine session un projet de loi. (Repoussé.)

La résolution des socialistes après une épreuve douteuse d'abord, est repoussée finalement.

### LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

On revient au projet concernant les crédits supplémentaires.

M. Fuchs prononce un discours véhément en faveur d'une augmentation des émoluments pour les stagiaires de gouvernement, de la justice, des douanes et des contributions (de 1320 à 1920 M).

Une résolution dans ce sens est adoptée.

Les socialistes recommandent encore une résolution réclamant une augmentation des émoluments des géomètres du cadastre. Cette résolution est également adoptée.

On passe à la troisième lecture.

A la discussion générale, M. le Dr Didio caractérise la portée du projet qui n'a pas donné satisfaction à la Chambre parce que le gouvernement n'a pas voulu reconnaître le droit de l'assemblée de régler les émoluments des fonctionnaires non en titre. Or la Chambre estime qu'il convient aussi de leur assurer une pension. L'an dernier le Landtag a réalisé la réforme des traitements des fonctionnaires en titre ; cette année il s'est occupé des fonctionnaires non en titre. Nous n'avons pas demandé d'ou ces fonctionnaires sont originaires. Avec cela on calomnie le Parlement en lui reprochant de ne pas avoir de sollicitude pour les fonctionnaires.

M. Fuchs. — Le projet ne nous donne pas satisfaction. Aux employés qui ont demandé du pain on a donné des pierres. Le gouvernement conteste à la Chambre le droit de s'occuper des fonctionnaires non en titre. On enlève ainsi à la Chambre une partie de ses droits budgétaires.

M. Wolff. — Nous avons dû compter avec les ressources limitées, mais nous avons pu malgré tout améliorer certaines propositions du gouvernement. Nous continuerons à améliorer la situation des fonc-

tionnaires non en titre. Il faudrait convertir un certain nombre d'emplois de fonctionnaires non en titre en emplois budgétaires.

Le projet de loi est adopté sans modification.

### MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT LES TRAITEMENTS

La deuxième lecture de ce projet de loi ne présente pas de point saillant. On s'arrête seulement à un amendement du Centre tendant à mettre un terme à certaines inégalités qui se sont produites jusqu'ici.

Le gouvernement, par l'organe de M. Kohler, annonce qu'on tiendra compte de ce vœu, sur quoi la motion du Centre est retirée.

Le projet est adopté sans modification.

La prochaine séance est fixée à mardi 7 avril. Séance levée à 6 h. 40.

### DINER PARLEMENTAIRE

Strasbourg, 2 avril.

M. le Dr Ricklin, président de la seconde Chambre, avait invité ce soir, jeudi, S. Exc. M. le comte de Wedel, *statthalter*, les membres du gouvernement, les hauts fonctionnaires du ministère, les députés de la seconde Chambre et les journalistes de la presse parlementaire à une soirée à l'Hotel de l'Union.

Le dîner a été servi dans le grand salon du premier étage. A partir de huit heures S. Exc. M. le comte de Wedel, S. Exc. M. le comte de Rodern, secrétaire d'Etat ; MM. Kohler, le baron de Stein, le Dr Frenken, les hauts fonctionnaires et chefs de service du ministère, ainsi que la plupart des membres de la seconde Chambre ont été reçus par M. le Dr Ricklin, ayant à ses côtés les membres du bureau et M. Guérard, directeur du bureau du Landtag.

A la table principale avaient pris place : D'un côté : M. le comte de Wedel, *statthalter*, avec, à sa droite : MM. le comte de Rodern, secrétaire d'Etat ; Wolfer, secrétaire de la seconde Chambre ; Cronau, directeur ministériel, et le général von Bock, chef du service de la gendarmerie ; de l'autre côté : MM. Kohler, sous-secrétaire d'Etat ; Zimmer, secrétaire de la seconde Chambre ; le Dr Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique ; Peirotes, député. En face de M. le comte de Wedel était assis M. le Dr Ricklin, président de la seconde Chambre, ayant, à sa droite : MM. le baron de Stein, sous-secrétaire d'Etat ; Böhle, vice-président de la seconde Chambre ; Hauss, Wolf, députés ; à sa gauche : MM. le Dr Frenken, sous-secrétaire d'Etat ; Gilliot, Immer, secrétaires de la seconde Chambre ; de Puttkamer, président de la Haute-Alsace.

Les autres invités avaient pris place à des tables séparées.

Toutes les tables étaient décorées élégamment et à profusion de fleurs naturelles.

Voici le menu du dîner composé et préparé par les soins de M. Schalck, le chef expérimenté de l'Hotel de l'Union :

- Consommé à la moelle
- Homard à l'Américaine
- Selle d'agneau à la Metternich
- Poulardes du Mans à la Lambertye
- Salade Rachel
- Asperges nouvelles en branches, sauce mousseline
- Glace Nesselrode
- Fruits et dessert
- Moka — Liqueurs

Vins blanc et rouge en carafes — Riquewihr 1900 — Corlon clos du Roi 1900 —

que les deux souverains s'entretenaient de questions de politique internationale.

D'après ce fait dans le conflit de l'Autriche. Les démissions d'officiers cessent. Le Congrès des communes décide dans le calme le bill accordant l'autonomie à l'Irlande.

L'Empereur d'Autriche a nommé le prince Cyrille de Bulgarie lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de Hussards austro-hongrois dont le roi Ferdinand est colonel honoraire.

A Sofia s'est ouvert hier la session extraordinaire du Parlement bulgare. Le discours du trône a été accueilli par des manifestations enthousiastes.

La question d'Épire semble devoir prendre bientôt une tournure décisive. Toutefois les nouvelles les plus contradictoires se croisent avec une telle rapidité qu'on ne connaît plus si l'on va vers une détente ou vers une aggravation de la situation.

Les premiers résultats connus des élections en Sicile sont favorables aux conservateurs, qui gagnent trois sièges à Stockholm, fief des radicaux socialistes.

Au Mexique, révolutionnaires et fédéraux sont toujours aux prises à Durango. Le Congrès se réunit à Mexico et approuve la politique du président Huerta.

Le prince Henri de Prusse, frère de Guillaume II, est officiellement reçu au Chili.

### Chronique Générale

#### ALLEMAGNE

##### Échecs de Berlin.

On se souvient que trois députés allemands et deux russes ont été expulsés par les autorités du pays qui voient dans les ingénieurs berlinois et Nicolaï et dans l'architecte Haase des espions déguisés. Malgré le bruit des journaux allemands, la police russe n'a pas bronché. Et voilà que le frère de M. Nicolaï vient d'adresser à Guillaume II un télégramme où, sous prétexte de saluer le roi, il exprime humblement ses regrets de ne pas avoir pu venir.

Il paraît que maintenant les autorités russes ont abandonné l'accusation pour espionnage et se retiennent comme une accusation que le fait d'avoir survolé les zones de fortification. La *Frei-Zeitung* dit que l'interdiction de Berlin constitue une violation répétée des prescriptions élémentaires de la loi russe.

#### CHINE

##### On tue de Polonais.

Le Polonais Brunner, qui, avec l'aide de son frère, avait conduit l'achat du domaine de Scherz appartenant à M. de Jannet, a engagé des poursuites contre cette dernière, parce que, se basant sur la clause dite polonaise, M. de Jannet veut céder son domaine non à M. Brunner mais à la commission de colonisation.

#### ALSACE-LORRAINE

##### Actes, Avis et Renseignements.

Distinctions. — S. M. l'Empereur a accepté la démission de M. le Dr Ernst, conseiller intime du gouvernement et conseiller des écoles à Metz, et a conféré à cette occasion la croix de l'Ordre de 3<sup>e</sup> classe de l'Aigle rouge.

S. M. l'Empereur a conféré les distinctions suivantes : la médaille d'honneur en argent à MM. Houppert, cantonnier à Breising; Kamler, ancien porteur, à Mœuvres-Grande; Meyer, cultivateur, à Hiling; et Schreyer, menuisier, à Bouffalort; la médaille d'honneur en bronze à MM. André, ancien cocher, à Metz; Klein, ouvrier, à Huestorf; Lorenz, mineur, à Miranville; Sieg, ouvrier de fabrique, à Breising; et Verheul, journaliste, à Breising-en-Saunoy.

Nominations. — M. le Dr Ruppel a été nommé directeur des archives de l'Administration d'Alsace-Lorraine. Le poste des archives à Metz lui a été confié. M. Hirschberger, géomètre, à Bornviller, a été nommé contrôleur du cadastre. M. Hannard, secrétaire de tribunal cantonal à Metz, a été nommé représentant au ministère public près le tribunal cantonal à Thionville.

Agent de police Diarr a été nommé à titre définitif à la direction de police à Metz. Ont quitté la service les agents Schlicher et E. Vogt, à la même direction. M. Hainaut (Gursinger), instituteur, à Breisingville, a été admis à la retraite. M. Beyer, instituteur, à Chérel, a quitté le service par voie disciplinaire. Sur leur demande ont quitté le service : Mlle Rees, institutrice, à Marzières, et Marguerite Pries, à Welling.

#### ALSACE-LORRAINE

##### Un article de M. Keller sur l'Alsace-Lorraine.

M. de Keller, ancien secrétaire d'État en Alsace-Lorraine, publie dans la *Dauisland-Zeitung* un article très intéressant sur la situation en Alsace-Lorraine.

On y lit, entre autres : Lorsque la paix fut signée en 1871, les Strasbourgeois virent leur ville merveilleuse en grande partie sous les armes, leur pays dévasté, misseant de sang, les parishes villages brûlés, bred un champ de ruines de la fure guerrière.

Aujourd'hui on se souvient encore de tout cela, et on préfère rester allemand sans guerre, que relever français par une guerre. L'attachement pour la France est chez beaucoup d'Alsaciens-Lorrains motivé par des liens d'affection, c'est-à-dire des sentiments que l'on ne peut traiter avec mépris et qu'on ne peut guère se permettre de briser.

Les événements de ces derniers temps nous ont enseigné que l'Alsace a besoin de calme et de tranquillité. Jusque-là l'Alsace n'a eu que la guerre, ainsi qu'on le verra dans l'histoire. Mais à partir de cette époque on a suivi une politique germanique. Le souvenir de l'annexion, qui a provoqué un tel degré d'agitation dans le peuple, que même ceux qui dirigent les cours

de la politique se sont vus égarés, et alors on est tombé dans l'oppression, et c'est là qu'on est entré en conflit avec l'autorité militaire allemande.

#### ANGLETERRE

Dans l'Est. — Un correspondant du *Daily Mail* raconte une promesse nocturne qu'il a faite dans le comté de Lancashire pour voir comment les gens de la région se préparent à la bataille qu'ils considèrent comme inévitable. « Nous finis notre promesse station devant un débit de boissons, dans un petit village de pêcheurs. Le détachement, rassemblé dans l'après-midi, se composait de vingt hommes, presque tous pêcheurs. Malgré la fatigue d'une longue journée de travail, malgré le temps affreux, pas un volontaire ne manquait. Le capitaine, un jeune et robuste jeune homme, dit-il, deux de ces gens que vous voyez travaillent dans les chantiers de Belfast. Pour s'y rendre, ils doivent se lever le matin à quatre heures et venir à la gare. Ils font dix heures d'un jour de travail; le retour en chemin de fer, le trajet que vous savez de la gare au village; ensuite, ils font du manèment d'armes jusqu'à minuit. »

Le capitaine avec lequel, « De fameux gens, dit-il, deux de ces gens que vous voyez travaillent dans les chantiers de Belfast. Pour s'y rendre, ils doivent se lever le matin à quatre heures et venir à la gare. Ils font dix heures d'un jour de travail; le retour en chemin de fer, le trajet que vous savez de la gare au village; ensuite, ils font du manèment d'armes jusqu'à minuit. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

« Un autre ajouta : « Qui, son père a soixante-dix ans, c'est un homme dévoué, qui porte toujours contre les nationalistes. Hier au soir, il s'est levé encore et, frappant du poing sur la table, il s'est écrié : « La Home Rule n'existera jamais. Le *Times* ne peut pas le permettre, s'il a seulement une goutte de sang protestant dans les veines ! » Je voulais rire, mais quand je regardai le regard brillant et passionné de l'homme qui me rapportait ces paroles du vieillard, je jugeai plus sage de me tenir tranquille. »

de la politique se sont vus égarés, et alors on est tombé dans l'oppression, et c'est là qu'on est entré en conflit avec l'autorité militaire allemande.

#### ALSACE-LORRAINE

La question de la garnison de Sarrebourg. — Sarrebourg, 2 avril. — Un journal berlinois avait annoncé récemment que pour compenser le départ des deux bataillons du 99<sup>e</sup> régiment, la ville de Sarrebourg recevrait prochainement un garnison deux bataillons d'infanterie. L'Agence Wolff apprend de sources bien informées qu'il n'est pas question de déplacer de nouvelles troupes à Sarrebourg. Cette nouvelle doit être considérée comme une vaine combinaison.

Continuation de M. le Dr Geisenberger. — On mande de Wissembourg que M. le Dr Geisenberger, ancien maire de Schœlcher, vient d'être condamné par la Chambre correctionnelle de cette ville à une peine de 2 ans de prison pour faux et détournements. Comme il a été établi au cours des débats, Geisenberger a commis pour environ 450,000 M de détournements au préjudice de la Société de constructions « Electra » et a cherché à cacher ces détournements par des faux en écritures.

Calendrier. — Aujourd'hui, vendredi 3 avril, quatre-vingt-troisième jour de l'année. — Lever du soleil : 5 h 30; coucher : 6 h 31. Lune : Pleine le 10 avril. Fête du jour. — Saint Richard.

Éphémérides lorraines. — 3 avril 1790. — Bénédiction de l'église de Saint-Symphorien, par Mgr de Coislin, évêque de Metz. Cette belle église a été démolie en 1811 pour agrandir la maison de détention dans sa partie sur les ruines des Prisons-Militaires et Caselle.

La température. — La pression barométrique a baissé sur toute l'Europe. La température est restée sensiblement la même sur nos régions. Hier matin le thermomètre marquait : — 10° à Arles, — 8° à Metz, — 8° à Belfort, — 4° à Clermont-Ferrand, — 4° à Paris, — 2° à Nantes, — 2° à Biarritz, — 2° à Alger.

Un temps chaud et nuageux est probable avec des brises courantes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Observations faites par M. REICHSBERGER, à Metz)

DATE	TEMPÉRATURE	HYGROMÉTRIE	VENT	TEMPS
2 avril à 4 h. soir	740.0	+22.0	S	Cray.
3 avril à 8 h. matin	739.5	+10.0	N	Beau

Thermomètre. — Maximum du 2<sup>e</sup> : +22.0; Minimum aujourd'hui : +9.5

#### CHRONIQUE MESSINE

##### Ouverture des nouveaux magasins Salomon Frères.

Le grand événement local et même régional de la journée d'hier fut l'ouverture des nouveaux magasins Salomon frères. Érigés sur l'emplacement de l'ancien hôtel Prig qui a été rasé de fond en comble, le nouvel édifice se dressait fier et majestueux dans le centre du Vieux-Metz dont il sera un ornement, et auquel il apportera un regain de vie et d'animation.

Le bâtiment dans son mélange de style Louis XV et Louis XVI avec un harmonieux cachet byzantin a vraiment grand aspect. Il cadre merveilleusement avec les monuments de son entourage, la cathédrale dont les colonnades ont malheureusement disparu, le marché, etc. La façade est riche en détails et sculptures exécutées par des mains de maîtres. L'intérieur est aménagé avec infiniment de goût, avec une sobriété qui n'exclut point la richesse. L'impression que l'on éprouve, après une promenade à travers des vastes locaux dans lesquels se trouvent à flot air et lumière et aménagés avec tout le confort moderne, c'est qu'un œil intelligent a vu là ce que le public acheteur se trouve en quelque sorte à l'aise. Nous n'aurions pas aujourd'hui dans une description détaillée de ces ornements capotés du commerce, cela nous entraînerait en dehors du cadre de notre tâche.

Donc, dès avant quatre heures la rue du Palais présentait un aspect inaccoutumé. Non, les dames étaient les dames qui attendaient avec une impatience bien compréhensible l'ouverture. Sur la rue tout ce monde féminin admirait les cravattes et les cravattes et les cravattes et ne tarissait pas d'éloges sur le bon goût et le choix des modèles qui a présidé à ces expositions. Et enfin lorsque sur les quatre heures et demie la porte principale, face à la rue Andross-Thomas, s'ouvrit, ce fut une poussée formidable vers l'intérieur.

Quelques instants après la maison ressemblait à une meute, à quelque fourmilière en pleine activité. Et ce fut ainsi toute l'après-midi et la soirée.

Le bon renom de la maison Salomon frères, qui s'est toujours affirmé par ses ventes philanthropiques pour ses employés, et dont les solides principes commerciaux sont bien connus, nous est un garant de la prospérité de la nouvelle maison et du bon accueil qui lui sera fait.

La maison n'a rien d'un « Warenhaus » ; les cravattes se sont strictement limités à dénuder les anciens rayons de la maison aux dépens des rayons pour hommes.

Nous ne voudrions pas manquer de toucher un mot des habiles artisans qui ont donné le coup de main à l'érection de ce superbe édifice, dont le travail fut honneur aux arts et métiers de notre cité. À tout seigneur tout honneur, le cerveau qui a conçu une magnifique projet et mené son exécution au bien M. Dirr, architecte, qui a eu le bon esprit, pour bien des détails, de suivre les conseils artistiques de M. L. Salomon. L'édifice a été construit moins d'un an. C'est, en effet, après le 6 avril 1913 que l'on a pu poser la première pierre du nouveau bâtiment. On n'a pas eu à déplorer le moindre accident durant les travaux de construction. Les admirables vœux qui descendent les salons et les grandes pièces ont été fournis par la maison A. Baudinet. La fermement d'art qui fait l'objet de l'admiration de tous, les lanternes artistiques, baccos, etc., sont dignes de la maison Quentin (fig. Gouin successeur) et ces travaux peuvent être comparés aux merveilleux travaux de Jean Lamour de Nancy. Les sup-

ports de lanternes sont de véritables chefs-d'œuvre de serrurerie artistique qui témoignent d'un degré de perfection la maison Quentin a poussé cet art, un des plus beaux cependant. Les travaux de peinture et décoration ont été faits par la maison Gralle (Lagarde-Boury et Demange successeurs), encore une vieille maison messine qui n'a pas failli à sa réputation. Les boiseries et l'installation intérieure sortent des ateliers de la maison Heun, de Sarrebourg, qui a la spécialité de ces genres de travaux. L'éclairage électrique si prodigieusement installé est l'œuvre de la A. E. G. La maison Gœhr-Urbain a été chargée des travaux de maçonnerie et revêtements des murs et les maisons suivantes ont collaboré chacune pour sa spécialité : les maisons Pagnon, Simon et Paulis pour la plomberie ; E. Lây pour la ventilation ; Chémelet, installation du gaz ; Steinmetz-Montigny, pour les travaux de maçonnerie ; le Kœhlin du Sablon, la charpenterie.

Nous ne omissions sans doute. Cependant nous aurions garde d'omettre l'auteur des superbes sujets allégoriques dont les corniches surmontent les principales entrées, et dont le ciseau habile fouilla les pierres des colonnades pour en faire une sculpture d'une exquise finesse. Ce travail est l'œuvre de Meyerhuber, l'artiste bien connu et qui voit comment notre bonne ville de Metz semble vouloir sortir de sa légendaire torpeur. Après les nouveaux quartiers, les anciens semblent également aspirer à un modernisme légitime. Puissent celui-ci du moins contribuer à maintenir dans leur intégrité les qualités commerciales et le bon renom de notre chère cité.

#### Appel aux folkloristes lorrains.

##### Recueil de chansons populaires.

La Société lorraine d'histoire et d'archéologie adresse au public l'appel suivant au sujet d'un recueil de chansons populaires lorraines. Les commissions de chant populaires lorraines, la conférence de Metz, en dernier lieu en fonctions à Sarrebourg. Des concert, estimé de ses collègues, K. après avoir passé quelque temps à l'office de statistique à Berlin, a été nommé secrétaire des données à Sarrebourg en avril 1912. Sa bonne tenue lui permet d'espérer un avancement rapide, mais la comestorie, les plâtres, etc., lui font désirer plus d'argent et on a pu établir que depuis octobre 1912, le malheureux avait commis plus de 115 détournements plus ou moins importants, au total 4,380 M. à Sarrebourg, dans le seul dernier semestre, K. a détourné et dépensé, en plus de son traitement, 3,500 M. Les jurés ont jugé que deux ans et six mois de prison étaient une peine suffisante.

#### Mouvement de la garnison.

Une grande manœuvre combinée de la garnison, à laquelle ont pris part des troupes des 33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions, ainsi que de la brigade bavaroise a eu lieu entre Metz et Belfort le 29 avril. Les troupes qui portaient le nouvel uniforme gris de campagne ont quitté Metz dans la soirée. En prévision de la longueur de la manœuvre on avait emmené les cuisines de campagne.

#### Le Musée Wipette à Longeville.

sera ouvert au public samedi prochain, 4 du mois, de 2 à 4 heures de l'après-midi. Entrée gratuite.

#### Arrestation.

La police de Dornach vient d'arrêter un individu qui s'était fait inscrire sous le nom de Frédéric Wipette, et qui travaillait depuis le mois de février comme serrurier. C'est en réalité un nommé Albrecht, qui est poursuivi par la police de Metz pour attentat à la personne d'Albrecht a été écroué à la prison de Mulhouse.

#### À la cloche des Bois.

Cela n'arrive pas que dans le pays industriel. Mercredi matin, lorsque le propriétaire d'une maison de la rue Empereur-Guillaume, où les époux Z. avaient loué un logement, se présenta pour toucher son loyer, il constata que le nid était vide et les oiseaux disparus dans la nuit du 1<sup>er</sup> avril. Les fournisseurs — depuis le marchand de bouille jusqu'au bûcher — arrivèrent dans le courant de la journée et trouvèrent la porte de Bois ; leur étonnement fut d'autant plus grand que les disparus — le mari était l'assesseur — vivait sur un grand pied. Plainte a été déposée au parquet.

#### NOUVELLES RÉGIONALES

Verny. — (Vandalisme). Dans la nuit de dimanche à lundi, rapporte la *Meuse Zeitung*, on a coupé tous les gros câbles dans le jardin du débiteur Michelot, plusieurs arbres appartenant à M. Morhan (2) marchand de bois et 32 mirabelliers dans le vergier de M. Fries, conseiller de tribunal cantonal. Bien entendu, il s'agit d'un acte de basse vengeance. On espère que la gendarmerie ne tardera pas à découvrir les coupables.

Hayinge. — Les magasins restèrent ouverts jusqu'à 7 heures du soir dimanche prochain.

Basse-Vutz. — (Accident grave). On nous écrit : Jeudi, vers 11 heures, M. Touillet, mécanicien à Basse-Vutz, père de cinq enfants, fut renversé par un train de wagons au moment où, vers de la gare de Thionville, il traversait la voie. Trois wagons lui passèrent sur un jambe qui fut brisée amputée à l'hôpital de Beauregard. Des lésions internes et un bras gravement mutilé ont été constatés à l'hôpital du Dieux.

Algrange. — (Accident grave). Lundi après-midi le wagon Jean Nicolaï a eu le choc détonant par un wagonnet de minerai sortant de la mine « Burbach ».

Le même jour, à la mine « Hayinge » le mineur Ewaldé Arens, collaborateur de 32 ans, a été tué sur place par un éboulement de plafond.

Kautange. — ( Jugement confirmé ). La Cour d'Empire a confirmé le jugement des assises de Francort condamnant à 21 mois de prison l'ancien « directeur » Hugo Scholten de la « Compagnie minière d'Alsace-Lorraine pour l'Allemagne du Sud », fondée par Scholten lui-même.

Autun-le-Flèche. — (Enfant dévot). À l'angle de la gare, une automobile, venant de la direction d'Épinal, a écrasé un enfant qui fut tué sur le coup ; le gendarme, qui était témoin de l'accident, a établi qu'aucune faute n'incombait au chauffeur.

Wœlmerange. — (Service d'automobiles). Un journal de Thionville relatait au début de

Landlag, le journal socialiste « *Le peuple* » a été déclaré « *illégal* » par le tribunal de Metz. Les conservateurs ont obtenu la condamnation de ce journal.

Il est intéressant de constater que « dans le camp libéral et progressiste on essaie de se justifier vis-à-vis du parti socialiste ». Ce *patron* *peu* *est* *significatif*.

Médaille de 1870. — Mlle Koch, de Quentin, vient d'obtenir la médaille commémorative de 1870, suite d'ambulations. Agée de 23 ans en 1870, Mlle Koch s'est dévouée tout le long du blocus, à l'ambulance de l'Espérance, aux côtés des Sœurs de la Providence.